

PRENDRE une
machine à coudre
de cordonnier
état.
Presser à L. Pipoz, fils de
n. Charmey.

Vente terrains

di 19 février 1923,
à 3 heures de l'après
à l'Hôtel de Ville, la
mune de BULLE ven-
dise publiques :

une parcelle de ter-
à bâtir, d'environ 690
carrés de contenance, à
de l'article 1507aabaacaa
astro de Bulle, située à la
la Lécherettaz;

une parcelle de ter-
d'environ 40 mètres carrés
tenance, à détacher de l'ar-
1507aabaacaa, sise au même
t;

une parcelle de ter-
de 150 mètres carrés de
ance, à détacher des articles
e et 1507aabaacaa, sise à la
ettaz.

e, le 6 février 1923.
Conseil communal de Bulle.

MISSION

Demoiselles MOINAT
at faire une réparation ma-
leur grange de la Sa-
re, à CRÉSUZ, les
res-charpentiers inten-
s de soumissionner peuvent
e connaissance de l'ouvrage
conditions chez M. Paul
y, à Créruz, chez qui les
ssions seront remises jus-
19 février, à 18 heures.

A vendre

ois de soumissions, à dépo-
squ'à lundi 19 courant à mi-
lez le soussigné

une maison

abitation, avec grange,
ie, remise et verger
nant.
r renseignements, s'adres-
M. RUFFIEUX Arnold,
ier, Villarbeney.

Il a neigé!

blez pas
les petits oiseaux



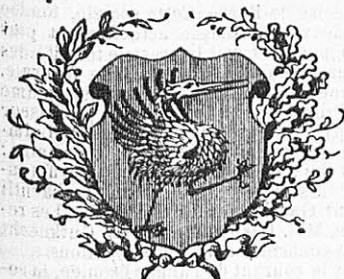
Arti-

rimés

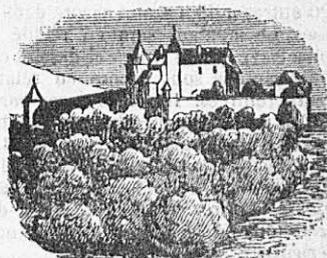
RE, qui

fficace.

cs par



LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

ABONNEMENTS

Suisse 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.—
Etranger 1 an » 10.—
» 6 mois » 5.50
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les
bureaux de poste
moyennant 20 cent. en plus.

HORAIRE BULLE-ROMONT : BULLE, arr. 8⁵¹ 12¹² 15⁴⁵ (d. j. f. 15³⁰) 20¹⁷. BULLE, dép. 6.— 10²⁰ 13¹⁵ (13⁵⁰) 17⁴⁵

ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.
Suisse 25 »
Etranger 30 »
Annonces mortuaires
et rétractations 30 »
Réclames 50 »

S'adresser à Publicitas S. A.
suisse de publicité (Cercle
Catholique, 1^{er} étage).

Session ordinaire du Grand Conseil.

Présidence : M. R. Weck.
Séance de jeudi 8 février.
Loi sur les routes (suite).

Dans la séance de jeudi, le Grand Conseil
s'est occupé des articles 38 à 60 du projet
du Conseil d'Etat.

Au chapitre de la largeur des routes
communales, il est prévu un minimum de
5 m. non compris les fossés. En montagne,
ce sera 4 m. En outre, toutes les routes se-
ront abornées. Les talus doivent être établis
selon les plans et directions donnés par les
autorités cantonales.

Citons maintenant quelques articles rela-
tifs à l'entretien des routes communales qui
pourront être utiles à nos lecteurs.

Art. 46. — Chaque commune entretient les routes
communales dans toute l'étendue de son territoire.
Elle peut toutefois remettre cet entretien à forfait,
moyennant le consentement de la Direction des
Travaux publics.

Art. 50. — Dans chaque commune, un règlement
élaboré par le Conseil d'Etat détermine tout ce qui
a trait à l'entretien des routes communales.

Art. 51. — Chaque commune, pour autant que la
nature du sous-sol le permet, exploite une ou plu-
sieurs gravières où les matériaux sont préparés et
déposés.

Art. 52. — Le Conseil communal a le droit,
moyennant indemnité au propriétaire, de faire exé-
cuter des fouilles afin de découvrir du gravier.

Art. 53. — Une commune qui ne parvient pas à
découvrir une gravière sur son territoire est en
droit de recourir à l'expropriation sur celui d'une
autre commune, après autorisation de la Direction
des Travaux publics.

Art. 54. — Lorsqu'une entreprise cause habituel-
lement ou temporairement de graves dégâts aux
routes communales par un usage licite, mais anor-
mal, les communes intéressées peuvent demander
au Conseil d'Etat l'autorisation d'imposer à ces en-
treprises une contribution spéciale proportionnée à
l'importance des dégâts.

Cette contribution peut être acquittée en argent
ou en nature et doit être affectée exclusivement
aux routes qui y ont donné lieu. Elle peut être uni-
que ou périodique.

Art. 59. — Lorsque l'ouverture d'une voie de com-
munication ou l'exécution de travaux publics prévus
au plan d'extension, donnent à des propriétés pri-
vées une notable augmentation de valeur, les pro-
priétaires peuvent être tenus de payer à l'Etat ou
aux communes qui ont entrepris ces ouvrages une
contribution pouvant s'élever jusqu'au montant de
la plus-value acquise par les propriétés.

Tous ces articles ont été adoptés sans
modification par le Grand Conseil.

Pour faire diversion, on entendend en-
suite le compte rendu pour 1921.

Compte rendu administratif pour 1921.
Direction des finances.

Rapporteur : M. H. Buchs.

Observation 1. — La commission d'éco-
nomie publique se demande, au vu des dé-
ficits croissants des comptes, s'il n'y aurait
pas lieu de prélever une partie du bénéfice
réalisé sur le remboursement de l'emprunt
français 3,50 pour cent.

Réponse 1. — Cet emprunt sera payé en
mai prochain et, pour l'exercice 1923, le
Conseil d'Etat décidera de l'affectation du
bénéfice réalisé.

2. Le poste impôts à percevoir 3.097.000
francs qui revient chaque année au budget
doit à l'avenir disparaître, de façon à don-
ner aux comptes plus de clarté.

Les impôts de l'année, dit la réponse de
l'Etat, seront comptabilisés dans l'exercice
auquel ils se rapportent.

Militaire, Forêts, Vignes et domaines.
Rapporteur : M. Delatena.

1. Certains citoyens tiennent à faire du
service; du fait de la réduction du budget

militaire, il n'est pas possible de satisfaire
tout le monde. Le Conseil d'Etat a donné
satisfaction aux réclamations faites pour
1921.

2. La fixation erronée des taxes militaires
provoque trop de recours.

Cela provient, dit le directeur militaire,
du défaut de renseignements des contribu-
bles. De plus, la défalcation de 600 fr. pour
l'entretien de l'imposé ne correspond plus
à la situation actuelle.

3. Les forestiers communaux ont ils tous
suivi des cours de sylviculture?

Seuls les forestiers trop âgés ont été dis-
pensés de ces cours.

Direction des travaux publics.

Rapporteur : M. P. Joye.

A propos des rentrées de recettes des
communes comme paiement pour voies de
communications importantes, elles sont
comptabilisées de façon à faire ressortir ces
rentrées dans les comptes.

Le Conseil d'Etat examine la possibilité
d'une révision du système de comptabilité
de l'Etat.

2. Où en est la question de l'agrandisse-
ment de la salle du Grand Conseil?

M. Buchs explique à messieurs les dépu-
tés que les plans de 3 projets sont déposés
à la direction des bâtiments où chacun peut
les consulter.

En résumé, l'orateur dit que la dépense
variera entre 90 et 150.000 fr. Il faudrait
transformer la salle des séances en reculant
la tribune du public, de façon que l'on
puisse placer avec commodité tous les dépu-
tés. Il y aurait lieu aussi d'aménager le
rez-de-chaussée de l'Hôtel cantonal pour y
installer le greffe et le Tribunal cantonal.

Il faut aussi une salle de commissions pour
les commissions du Grand Conseil. Les étu-
des préliminaires de ces divers projets sont
terminées, mais en présence du coût élevé
qu'exigerait l'exécution de ces transforma-
tions, les études définitives ne seront repri-
ses que sur une décision formelle du Grand
Conseil; à moins que l'on décide de réduire
le nombre des députés, ainsi que le voudrait
la commission d'économie publique.

En fin de discussion, M. Dupraz a de-
mandé que l'on s'occupe de l'assainissement
financier des tramways de Fribourg. La
commune de Fribourg doit sans cesse four-
nir des subsides à fond perdu et il y aurait
lieu que l'Etat voie ce qu'il y aurait à faire.

M. Buchs répond que c'est une entreprise
autonome et urbaine et que le Conseil com-
munal de Fribourg compte deux représen-
tants au sein du conseil d'administration.
Cependant, l'orateur déclare que l'on s'est
occupé de la question et qu'une solution
pourrait être prise, car il ne faudrait pas
abandonner cette entreprise de toute utilité
pour cette ville.

Police et santé publique.

Rapporteur : M. Gobet.

1. La commission se plaint que l'on dis-
tribue encore des boissons lors des mises
aux enchères publiques.

La direction de police répond que des
mesures sévères ont été prévues. L'huissier
et le préfet ont reçu l'ordre de faire appli-
cation de la loi sur les auberges. L'huissier,
par ex. devra refuser son ministère dans
des enchères où l'on distribuera des bois-
sons. Quant aux amendes, elles seront dou-
blées en cas de récidive.

2. La commission exprime le vœu que
les préfets appliquent strictement l'art. 24
de la loi sur les auberges et n'autorisent
qu'exceptionnellement l'ouverture des éta-
blissements après 11 heures du soir.

Le Conseil d'Etat répond qu'il a plus
d'une fois attiré l'attention des préfets sur
ce fait. Il insistera à nouveau sur le carac-
tère exceptionnel que doivent revêtir les
autorisations, ainsi que sur l'uniformité à
réaliser autant que possible entre les distri-
ctes.

Il résulte en outre que les prolongations
ne doivent être données qu'en faveur de
sociétés locales ayant un but d'utilité publi-
que. A l'occasion de votations, de fêtes
patronales, de fin d'année, des prolongations
sont accordées.

M. Leicht expose ensuite que la loi sur
les auberges contient d'excellentes disposi-
tions, mais qui, en pratique, n'ont guère
d'effet. A propos de la suppression des au-
berges, l'orateur cite le cas du Lac où, dans
un village de 4 500 habitants, on a sup-
primé un café bien achalandé qui se trouve
sur un passage très fréquenté, alors que
dans une autre localité, moins importante
de 300 âmes, les deux auberges sont main-
tenues. Il est regrettable que les pintes
communales ou paroissiales soient favori-
sées et résistent à la suppression, alors que
l'on sacrifie plus aisément les propriétés
privées.

A Morat, par exemple, qui compte 22
cafés, un seul a disparu. Ce n'est cependant
pas là qu'est le grand danger, mais bien
plutôt parce que cette année-ci le vin, le
cidre, la bière, le schnaps sont en abon-
dante. Il y aurait lieu d'étudier la question
de savoir si l'on ne pourrait pas prohiber
les débits dans les maisons particulières.

M. Savoy dit que la direction de police a
mis beaucoup de tact dans la suppression
des auberges. Il voudrait que les mêmes
dispositions soient appliquées dans tous les
districts ainsi qu'il a été fait dans la Ve-
veyse.

MM. Clément et Morard sont d'avis
que le mal vient de l'abondance du vin ou
des boissons distillées que l'on boit à domi-
cile. Mais, contre cela, il n'y a rien à faire,
chaque étant libre de faire chez lui ce que
bon lui semble.

Séance de vendredi 9 février.

Le Grand Conseil reprend vendredi ma-
tin la discussion sur le compte rendu admi-
nistratif de la direction de police.

M. Barras demande des mesures contre
les débits clandestins.

M. Remy parle de la vente des boissons
à l'emporter, dont les résultats sont néfastes
pour les populations.

M. Criblet. Je me joins aux éloges qui
ont été adressés à la Direction de la police
concernant le travail qui a été fait jusqu'ici
pour la fermeture des auberges. Je voudrais
par la même occasion aussi remercier les
membres de la commission entière pour le
tact et la prévoyance qu'elle met à accom-
plir sa tâche, qui est certainement très in-
grate. En tous cas, les aubergistes doivent
être indemnisés. Je dois reconnaître que jus-
qu'à présent la commission s'inspire des mê-
mes principes de bon cœur qui animent l'hon-
orable docteur Clément. Elle se trouve en
présence d'auberges appartenant soit à des
communes, soit à des paroisses et même à
des cercles politiques. Les personnes qui ont
la gérance de ces immeubles sont souvent
des personnes assez influentes. Ici se trouve
un syndic, là un député, ailleurs un syndic-
député, qui naturellement soutiennent les
intérêts généraux de leur commune ou as-
sociation, souvent au préjudice des autres
propriétaires d'établissements publics qui
par la suite sont réduits à subir des pertes
irréparables occasionnées par la suppression
de leur gagne-pain.

Permettez-moi de vous faire remarquer
que depuis quelques années les abus de
l'alcool ont bien diminué. A quoi faut-il
l'attribuer? C'est à la bonne entente qui
règne entre les autorités cantonales et les
membres de la Société cantonale des cafe-
tiers, laquelle fait tout son possible pour
secorder l'autorité aux fins d'avoir de bons
et de vrais cafetiers.

Je me permettrai de vous dire que les vé-
ritables abus ne se font pas dans les éta-
blissements publics, mais bien dans les dé-
bits clandestins qui ne peuvent avoir une
surveillance directe. Je me permets de vous
citer un cas qui s'est passé dans notre loca-
lité de Romont, il n'y a pas très longtemps.
Avant 9 h. du matin, une sommière qui,
la veille, avait fait une remontrance à sa
camarade pour avoir servi un petit verre de
fine, s'est oubliée et servait tout bonnement
un verre d'eau-de-vie, et aucun gendarme
n'a constaté le fait, et cependant il s'est
trouvé là un haut magistrat qui n'a pas
manqué à juste raison de faire une obser-
vation au tenancier de l'établissement. Cette
rencontre fortuite n'aura certainement ja-
mais lieu dans un débit clandestin. Eu ce
qui concerne l'art. 24 de la loi sur les au-
berges, je n'ai pas connaissance que des
abus se commettent dans le district de la
Glâne. Comme l'indique très bien la réponse
du Conseil d'Etat, l'ouverture des établisse-
ments publics n'est autorisée qu'exception-
nellement et selon l'esprit de l'art. 24 de la
loi sur les auberges, soit en faveur de so-
ciétés locales ayant un caractère d'utilité
publique (assemblées de sociétés de chant,
de musique, de tir, etc.), dans certains cas
très spéciaux, tels que votations, fêtes pa-
tronales, fin d'année, des prolongations
générales sont accordées.

Je termine en recommandant les bonnes
auberges, soit au gouvernement et soit à la
commission, afin que l'on puisse continuer
à prononcer ce vieux dicton : « La bonne
auberge est le salon du pauvre ».

M. Weck, directeur de la police, répond
aux diverses observations faites par les ora-
teurs et dit que les députés ont un peu trop
pessimistes en la matière. On a déjà fait du
progrès dans ce domaine depuis la loi de
1919. Aussi les bagarres et les querelles
ont diminué dans les pintes.

De plus, avant 9 heures du matin, il n'est
plus servi de boissons distillées. En outre,
l'internement des buveurs à Bellechasse est
excellent pour lutter contre l'alcoolisme. A
la Sapinière, il n'y a place que pour 25 pen-
sionnaires. Ceux qui ont été condamnés une
fois se corrigent assez souvent en signant
la tempérance. D'autres sont irrédutibles.

Quant à la suppression des cafés, nous
avons dans notre canton, en 1919, plus de
539 cafés. Sur ce chiffre, il a été prévu que
120 d'entre eux seront supprimés. Jusqu'à
présent, 39 ont disparu et au cours de la
présente année 12 seront encore supprimés.

L'orateur répond à M. Leicht que la com-
mission fera son travail dans le Lac aussitôt
que possible. Le cas cité par M. Leicht
est celui de Courgevaux. M. Weck déclare
que la suppression d'un café a été demandée
par les autorités et ensuite de pétition.

Le compte rendu est ensuite adopté.
(A suivre.)

La première tranche de l'impôt de guerre.

Le produit de la première tranche de
l'impôt de guerre atteint son chiffre rond,
110 millions, dont 90 millions sont déjà
parvenus à la Confédération, alors que les

20 autres millions sont encore dans les cantons. Le montant sera en réalité un peu plus élevé que le chiffre ci-dessus, car quelques cantons sont encore en retard pour leurs rentrées. Il faut relever par contre qu'un grand nombre de contribuables ont payé en une seule fois les quatre tranches de l'impôt. Dans certains cantons, le 70 % des contribuables ont préféré le paiement global. On prévoit donc forcément des rentrées plus faibles pour les trois tranches ultérieures.

On avait tout d'abord prévu que le montant total des rentrées atteindrait 180 millions, soit 45 millions par tranche. Les estimations permirent ensuite de compter sur 190 millions; si l'on tient compte cependant des recours agréés, la somme doit être ramenée à 180 millions. A moins que la crise ne vienne opérer des soustractions dans cette recette, on estime à l'heure qu'il est que la somme prévue sera effectivement atteinte. On se souvient que le produit net de ces contributions revient pour 80 % à la Confédération et pour 20 % aux cantons. Ce serait donc un montant de 140 millions que recevrait la Confédération et de 35 millions environ au profit des cantons.

Agréable nouvelle. Mais cela ne suffira pas à assainir définitivement les finances de l'Etat. Aussi bien ne saurait-on stigmatiser avec assez de rigueur la tentative des promoteurs de l'initiative douanière dont l'application reviendrait à retrancher 70 millions sur les recettes annuelles du pays.

NOUVELLES SUISSES

Emprunt pour les C. F. F. — Mardi a eu lieu à Berne, sous la présidence de la Banque nationale suisse, une conférence à laquelle prirent part les représentants de la direction générale des Chemins de fer fédéraux, de l'Union des Banques cantonales suisses et du cartel des banques suisses, dans le but de discuter l'émission d'un emprunt pour les C. F. F. Les deux groupes de banques ont fait une offre pour la prise ferme de 100 millions de francs et l'option de 50 autres millions, offre au sujet de laquelle le Conseil fédéral est appelé à prendre prochainement une décision.

Importation des vins. — Le Conseil fédéral présente à l'Assemblée fédérale un rapport sur les mesures décidées le 14 octobre 1922 concernant la limitation des importations. La décision a trait à la limitation de l'importation du vin naturel en tonneaux, dont la teneur en alcool ne dépasse pas 13 degrés, et du cidre.

Les maîtres-bouchers à la Foire suisse d'Echantillons. — L'Union suisse des maîtres-bouchers a convoqué ses membres pour les 22 et 23 avril à une grande journée des maîtres-bouchers dont le but est de discuter des intérêts professionnels et de resserrer les liens de solidarité entre membres. Au cours de cette Journée aura lieu l'assemblée générale de l'Union. La ville de Bâle a été choisie comme lieu de réunion afin d'offrir aux maîtres-bouchers suisses la possibilité de visiter la Foire suisse d'Echantillons, et d'y voir les

nouveautés techniques qui les intéressent. On compte que plusieurs centaines de bouchers suisses prendront part à cette manifestation.

Subsides de changes. — Nous lisons dans la *Fédération horlogère* les lignes suivantes concernant les subsides de changes :

Le crédit de 11 millions voté par les Chambres fédérales en faveur de l'industrie horlogère étant épuisé, la Commission de surveillance, dans sa séance du 8 courant, a décidé de supprimer immédiatement l'octroi des subsides de changes en faveur des industriels et commerçants horlogers. Cette suppression s'étend même à celles des commandes faites antérieurement au 8 février pour lesquelles aucune demande de subside n'a encore été formulée.

La commission de surveillance a en outre décidé de prolonger de 6 à 9 mois la durée de validité des demandes non encore prescrites. Un délai sera également déterminé dans la prochaine séance de la commission, pour ramener au 10 % les demandes bénéficiant encore du maximum de 20 % ou de 15 %.

La baisse des salaires au National. — Le Conseil fédéral a examiné une fois de plus la question des jetons de présence des conseillers nationaux. Dans le rapport qu'il soumet à ce propos au Conseil national, il estime que l'on ne saurait transformer les jetons de présence en dédommagements annuels. Le Conseil fédéral propose le maintien de 35 fr. par jour, à l'exclusion des samedis et dimanches; il envisage par contre un dédommagement approprié pour les frais de déplacement. L'économie ainsi réalisée s'élèverait à 100.000 fr. chaque année.

Notre exportation de montres. — D'après les chiffres publiés concernant l'exportation et l'importation des montres en 1922, on s'aperçoit d'une augmentation réjouissante dans l'exportation par rapport à l'année précédente. On enregistre notamment :

Mouvements finis de montres : 2,35 millions (contre 1,9 millions l'année précédente); boîtes de montres en nickel : 291 mille (315.000); en argent : 65.000 (80 mille); en argent-or : 42.000 (12.000); montres de poche en métal : 3.375.900 (3,9 millions); en argent : 932.000 (1,05 millions); en or, 271.900 (255.000); chronomètres : 51.500 (27.400); montres-bracelets en nickel, etc. : 1,223,800 (722.000); en argent : 551,900 (317.900); en or : 664 mille (399.000); autres montres avec mouvements de montre de poche : 146.900 (78.600).

Contingents français de montres en or. — Le gouvernement français vient de décréter l'interdiction d'importation des montres suisses en France, jusqu'à fin mars prochain.

Cette mesure a été prise sous prétexte que le contingent mensuel de 440.000 francs français prévu pour ce genre de montres, par l'accord franco suisse du 31 mai 1921 était dépassé.

La Chambre suisse d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds conteste de la façon la plus

formelle cette déclaration de l'autorité française, qui n'arrive à cette conclusion qu'en suite d'une interprétation contraire à l'esprit et à la lettre de l'accord du 31 mai 1921.

L'électrification des C. F. F. — M. Schraffl, directeur général des C. F. F., a fait mercredi après midi à la Société de la Presse de la Ville fédérale quelques communications au sujet de la question de l'accélération de l'électrification des C. F. F.

On sait en quoi consiste le projet dont il s'agit : Multiplier les occasions de travail et servir en même temps les intérêts de l'économie nationale en accélérant l'électrification sur 1117 km. prévue par le programme dressé en 1918, de telle sorte que les travaux en question soient achevés en 1928, c'est-à-dire cinq années plus tôt que cela n'avait été primitivement prévu.

Le message relatif à cette modification pourra vraisemblablement être soumis aux Chambres fédérales au mois d'avril prochain et venir en discussion à la session de juin.

L'exploitation du réseau qui représentera une longueur de lignes de 1592 km., exigera quelque 400 locomotives électriques et automobiles, dont 259 doivent encore être commandées. En tablant sur un trafic équivalent à celui de l'année 1913, l'électrification permettrait d'importer chaque année environ 530.000 tonnes de charbon de moins.

Comptes d'Etat pour 1922. — Les comptes fédéraux d'Etat pour 1922 bouclent en définitive plus favorablement qu'on ne l'avait prévu lors de l'établissement du budget. On avait en effet prévu alors une recette de 422,2 millions avec un déficit évalué à 99,4 millions. Or, malgré les recettes douanières élevées (163,68 millions) les recettes n'ont pas atteint le montant prévu. Des rentrées plus faibles effectuées dans d'autres postes n'ont permis d'encaisser que 417 millions de francs environ. Toutefois, grâce à de sérieuses restrictions dans les dépenses, on arrive à réduire le déficit à 80 ou 85 millions. Cette somme correspond à peu près au déficit budgété pour l'année courante.

Genève. — Mortel accident d'auto. — Mardi matin, à 11 h. 1/4, un auto-camion de cinq tonnes, conduit par M. Charles Jacquemot, auprès duquel avait pris place M. Louis Marchand, manoeuvre, 42 ans, marié, père de deux enfants, a « dérapé » au milieu de la chaussée du Pont Neuf, à Carouge. Le véhicule est venu se jeter contre la barrière, qui a été brisée sur un espace de 4 mètres, et est tombé dans l'Arve, d'une hauteur de 8 mètres. Louis Marchand, resté pris sous la voiture, ne réussit pas à se dégager et se noya. Charles Jacquemot, qui avait pu sauter hors du véhicule, réussit à gagner le bord de l'Arve où il fut recueilli. C'est vers midi seulement que le corps de Marchand put être dégagé.

Canton de Fribourg.

Les Fribourgeois de Berne. — On nous écrit de Berne :

Samedi soir a eu lieu à Berne l'assemblée générale ordinaire de la Société fri-

bourgeoise de Berne. Cette société, fondée il y a deux ans, compte actuellement plus de 110 membres, soit la presque totalité des Fribourgeois établis dans la ville fédérale. Le nouveau comité a été constitué comme suit : Président : M. le D^r Noyer, professeur (ancien); vice-président : M. le D^r Leimgruber (jusqu'ici secrétaire); secrétaire : M. Torche; caissier : M. Louis Reyff (ancien); assesseurs : MM. Jean Tschachtli (ancien), Gauthier et Aloys Niquille. Les réviseurs, MM. Despond et Fritz Gutknecht ont été confirmés dans leurs fonctions. Dans le courant de l'année écoulée, la société avait organisé diverses soirées de famille très réussies, notamment une conférence-audition de M. l'abbé Bovet, avec le concours du groupe choral de Fribourg, à laquelle assistèrent M. le président de la Confédération et plusieurs conseillers fédéraux, des représentants du corps diplomatique, dont le nonce apostolique, de nombreux membres des Chambres fédérales, des délégués des autorités bernoises et de très nombreux représentants des colonies fribourgeoise et romande de Berne. Comme les années précédentes, des lots très fréquentés ont eu lieu. La traditionnelle fête de la St-Nicolas des enfants obtint le succès habituel. Une septuaginta de bambins appartenant à toutes les classes sociales, accompagnés de leurs papas et mamans, ont reçu du bon évêque St-Nicolas quelques friandises et de sages conseils. La plupart des enfants avaient appris quelque poésie ou chanson, qu'ils ont récitée ou chantée avec une émotion compréhensible. Une excursion dans le Vully, quelques soirées-fondue sont également à porter au bilan de l'activité de la Société en 1922. Nos Fribourgeois de Berne comptent maintenant exercer leur activité sur le terrain de la solidarité active. Il y a parmi les ressortissants du canton un bon nombre qui se trouvent dans une situation difficile. La société compte dès lors instituer une caisse de secours et organisera le 14 avril, au Burgerhaus, un lot de bienfaisance dont le produit servira à créer un fonds spécial destiné à aider nos compatriotes dans le besoin. Que les Fribourgeois de Berne qui ne font pas encore partie de la société y entrent sans tarder. Ils seront les bienvenus.

bourgeoise de Berne. Cette société, fondée il y a deux ans, compte actuellement plus de 110 membres, soit la presque totalité des Fribourgeois établis dans la ville fédérale. Le nouveau comité a été constitué comme suit : Président : M. le D^r Noyer, professeur (ancien); vice-président : M. le D^r Leimgruber (jusqu'ici secrétaire); secrétaire : M. Torche; caissier : M. Louis Reyff (ancien); assesseurs : MM. Jean Tschachtli (ancien), Gauthier et Aloys Niquille. Les réviseurs, MM. Despond et Fritz Gutknecht ont été confirmés dans leurs fonctions.

Dans le courant de l'année écoulée, la société avait organisé diverses soirées de famille très réussies, notamment une conférence-audition de M. l'abbé Bovet, avec le concours du groupe choral de Fribourg, à laquelle assistèrent M. le président de la Confédération et plusieurs conseillers fédéraux, des représentants du corps diplomatique, dont le nonce apostolique, de nombreux membres des Chambres fédérales, des délégués des autorités bernoises et de très nombreux représentants des colonies fribourgeoise et romande de Berne. Comme les années précédentes, des lots très fréquentés ont eu lieu.

La traditionnelle fête de la St-Nicolas des enfants obtint le succès habituel. Une septuaginta de bambins appartenant à toutes les classes sociales, accompagnés de leurs papas et mamans, ont reçu du bon évêque St-Nicolas quelques friandises et de sages conseils. La plupart des enfants avaient appris quelque poésie ou chanson, qu'ils ont récitée ou chantée avec une émotion compréhensible. Une excursion dans le Vully, quelques soirées-fondue sont également à porter au bilan de l'activité de la Société en 1922.

Nos Fribourgeois de Berne comptent maintenant exercer leur activité sur le terrain de la solidarité active. Il y a parmi les ressortissants du canton un bon nombre qui se trouvent dans une situation difficile. La société compte dès lors instituer une caisse de secours et organisera le 14 avril, au Burgerhaus, un lot de bienfaisance dont le produit servira à créer un fonds spécial destiné à aider nos compatriotes dans le besoin.

Que les Fribourgeois de Berne qui ne font pas encore partie de la société y entrent sans tarder. Ils seront les bienvenus.

Qu'ils seront les bienvenus.

Groupe libéral-radical du Grand Conseil. — Mercredi, à 14 h., le groupe libéral radical du Grand Conseil était réuni au Cercle littéraire et de commerce pour s'occuper de la décision à prendre au sujet du vote que le Grand Conseil avait émis samedi à propos de la loi sur les routes.

Le groupe libéral-radical du Grand Conseil s'est déclaré solidaire avec son représentant au Conseil d'Etat, M. Buchs, directeur des Travaux publics.

(Note de la Réd. : Il s'agit de la nomination des cantonniers, qui, depuis 1849, étaient nommés par la Direction des Travaux publics, sur triple préavis du contrôleur des routes, du préfet et de l'ingénieur cantonal.)

Un député, M. Roger von Diesbach, n'ayant pas pu digérer le fait que le pont de Pérolles n'aboutit point sur son fief, fit au Grand Conseil la proposition de confier au Conseil d'Etat la nomination des cantonniers. C'était un affront gratuit au distingué représentant de la minorité au Conseil d'Etat, l'honorable M. Buchs.

Le Grand Conseil décida de renvoyer la question au Conseil d'Etat pour rapport. Le lendemain, samedi dernier, sans aucune proposition du Conseil d'Etat, 61 députés conservateurs votèrent la proposition Diesbach, contre 25 voix.

Notre président, M. Glasson, a protesté contre le fait que l'on ait remis en discussion au Grand Conseil l'art. 82 relatif à la nomination des cantonniers, alors que dans la séance de vendredi, l'autorité législative avait décidé de renvoyer le dit article au Conseil d'Etat pour études. Or, samedi, la discussion a été ouverte sans que cette décision fut respectée et sans que le Conseil d'Etat ait présenté une proposition ainsi qu'il l'avait promis.

Le groupe a estimé ces procédés incorrects, ce d'autant plus que le représentant de la minorité a été un excellent collaborateur de la majorité. Il espère qu'à l'avenir

lui faire comprendre la vilenie de sa conduite, l'abus inqualifiable qu'il faisait d'un secret odieusement exhumé des papiers d'un mort... Il m'écouait souriant, ironique... Alors je l'ai supplié — oui, je me suis abaissé à cela, et j'en rougis à cette heure. Mais rien ne pouvait l'émouvoir. Jusqu'à un dernier moment, et contre toute apparence, j'espérais qu'il reviendrait sur sa décision abominable. A la grille du château, avant de me quitter, il déclara : (A suivre.)

FEUILLETON DE „LA GRUYÈRE“

Le Cœur saigne

par

21

Georges de BOISFORET

» En entendant cet homme s'exprimer ainsi, Monsieur le marquis, vous ne vous imaginez pas l'effort que j'ai dû faire sur moi-même pour ne pas le prendre aux épaules, le jeter dehors, avec la correction qu'il méritait, et que je lui eusse donnée, j'en jure Dieu, si je n'avais compris que je devais me dominer à tout prix, l'écouter jusqu'au bout, afin de savoir si vraiment — quoique je ne m'expliquasse pas encore de quelle façon — il pouvait faire à Monsieur Maurice, par conséquent à vous, M. le marquis, tout le mal qu'il prétendait. Mais je devais être fixé immédiatement. Car il poursuivait :

» — Oui, je le briserai. Et c'est vous, vous qui m'aidez. Oh ! contre votre gré, et la rage dans votre cœur, car vous êtes attaché à vos maîtres, je le sais, vous m'y aiderez parce qu'ainsi j'en ai décidé, et que j'ai en mains, les armes pour vous contraindre à exécuter mes ordres. Dans quelques jours — vous voyez que je suis parfaitement renseigné, — le marquis de Vaucreuse doit faire, auprès de M. et Mme James Burton, le beau-frère et la sœur de

mademoiselle Agnès Stanley, une démarche officielle, afin de demander à ceux-ci la main de leur parente pour son fils Maurice de Vaucreuse. Cette démarche, il ne la fera pas.

» Non, il ne la fera pas, car d'ici là, vous verrez le marquis de Vaucreuse — oh ! n'ayez pas ce geste de protestation — oui, que vous vous rendiez auprès de lui, ou que, sur un mot de vous, il vienne à Lucy sur-Yonne, vous le verrez parce que je l'ordonne ainsi, afin de l'avertir qu'il ait à renoncer immédiatement, et d'une façon absolue, définitive, à l'union qu'il a projetée pour son fils. Faute de quoi...

» Il s'était interrompu un instant pour donner sans doute plus de poids aux paroles qu'il allait prononcer. D'une voix nette, tranchante — la voix de l'homme maître de la situation, et qui commande — il acheva :

» — Faute de quoi, j'aurai le regret d'être dans l'obligation de porter à la connaissance de Monsieur et Madame James Burton que Maurice de Vaucreuse, qui brigue l'honneur d'entrer dans leur famille en devenant le mari de mademoiselle Agnès Stanley, est tout crûment, malgré la considération — usurpée — qui s'attache à son nom et à son titre, le petit fils d'un homme condamné par les tribunaux d'Amérique pour crime de faux et pour vol.

» Et, comme je ne pus arrêter à mes lèvres un cri de stupeur, de colère aussi, tandis que je le sentais du moins, une pâleur mortelle se répandait sur mon visage, il poursuivit :

GRUYÈRE

Comment voterons-nous dimanche ?

Nous voterons NON sur la première question, l'initiative étant absolument contraire à nos idées de liberté. Nous ne pouvons tolérer que la liberté des citoyens soit mise en péril par suite de cette malheureuse initiative. Il suffirait peut-être d'émettre des idées essentiellement personnelles pour être exposé à la perte.

A la question concernant les zones, nous répondrons catégoriquement OUI.

Si la convention laborieusement intervenue avec la France, et dont les députés français disaient qu'elle était plus favorable à la Suisse qu'à la France, venait à être repoussée par le peuple suisse, ce serait alors une guerre douanière avec la France.

Nous ne pourrions plus exporter dans ce pays les produits de notre industrie.

Ce que nous devons importer, nous le payerons à un prix tel que le renchérissement de la vie se fera durement sentir.

Voilà les motifs principaux pour lesquels nous irons, dimanche, déposer dans l'urne le bulletin suivant :

VOTATION FÉDÉRALE du 18 février.

Acceptez-vous la demande d'initiative populaire tendant à l'insertion dans la Constitution fédérale d'un article concernant l'arrestation des citoyens suisses qui compromettraient la sûreté intérieure du pays ?

NON

Acceptez-vous l'arrêté fédéral ratifiant la Convention entre la Suisse et la France réglant les relations de commerce et de bon voisinage entre les anciennes zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex et les cantons suisses limitrophes ?

OUI

Scrutin. — Les électeurs de la commune de Bulle sont informés que le scrutin pour les votations fédérales du 18 février sera ouvert : le samedi 17 crt., de 4 à 6 h. l'après-midi, le dimanche, de 11 h. à midi et de 1 à 2 heures du jour.

(Communiqué).

Musée Gruyérien.

Ecoutez cette chose inouïe, selon le *Fribourgeois* : Un radical, Victor Tissot, donne toute sa fortune à la ville radicale de Bulle — autrefois appelée même : la Mecque radicale — pour y créer un Musée régional gruyérien ; il charge des radicaux de l'exécution de ses volontés et exprima le désir que le conservateur de son Musée collaborât aux journaux indépendants du canton. A entendre ce journal, en demandant au conservateur de son musée de collaborer aux journaux indépendants du canton de *Fribourg*, V. Tissot aurait voulu indiquer à l'attention de l'héritière les seules publications n'ayant aucun caractère politique, par exemple la *Feuille d'Avis de Bulle*, le *Courrier de la Glâne* et peut-être même la *Feuille officielle*.

Vainement, de son vivant, V. Tissot a soutenu fidèlement la presse indépendante fribourgeoise de langue française, soit *l'Indépendant* et la *Gruyère*, sans se soucier jamais du *Fribourgeois* et d'autres journaux ; vainement il a écrit *l'Almanach de Chalamala*, dont chacun se rappelle les tendances libérales-radicales. Vainement il a prouvé, de mille façons, son attachement au parti radical fribourgeois. Tout cela ne signifie rien : à entendre le *Fribourgeois* qui, d'instinct, dit la pensée de V. Tissot, ce dernier était animé des opinions les plus neutres. Bientôt, si nous n'y prenons garde, nous ne serions pas surpris qu'il arrivât même à affirmer que V. Tissot fut en somme un dévoué soutien de l'orthodoxie conservatrice.

Chacun sait que le parti radical ne pratique pas, dans ses nominations, le rigoureux exclusivisme conservateur. Mais il respecte ses obligations envers le bienfaiteur de la cité et s'il a appuyé, à défaut d'un Fribourgeois remplissant les conditions requises, la candidature d'un combourgeois de Genève hautement qualifié, il a imité en cela notre gouvernement qui, lui, a appelé deux confédérés protestants de mérite, MM. Martin et Dubois, à des postes importants de la République. Notons aussi que Genève et Neuchâtel, cantons protestants, ont appelé de nombreux Fribourgeois à des fonctions honorables. Qui ne se souvient des Rey, des

Pauchard, des Dagnet, des Ayer, des Sottas et de tant d'autres ?

Nous avons attribué au *Fribourgeois* la suggestion de ne pas respecter trop scrupuleusement le testament de V. Tissot. Il paraît que nous avons commis une confusion et que la paternité de cette invite appartient à la *Feuille d'Avis de Bulle*. La différence n'a d'ailleurs pas d'importance puisqu'à l'occasion de la nomination du conservateur du Musée, le *Fribourgeois* et la *Feuille d'Avis* ont obéi au même mot d'ordre. Leurs appels, tels ceux des oies du Capitole, ont même eu pour heureux résultat de réveiller le parti radical et de lui dicter la décision opportune.

M. E. Castella écrit au *Fribourgeois* que certains membres libéraux de la Commission du Musée lui auraient laissé entendre, il y a quelques mois, qu'ils appuieraient éventuellement sa candidature.

Il n'y a rien d'in vraisemblable à ce que des personnes sollicitées par M. Castella lui aient témoigné de la sympathie et aient répondu à ses demandes instantes par des formules aimables et polies ; mais, de là à prétendre qu'il y a eu des engagements, il y a loin.

D'ailleurs, M. Castella n'ignore pas que, seuls, les avis exprimés en séance officielle des organes du Musée pouvaient avoir une importance décisive et, à ce sujet, il était nettement avisé par lettre de mars 1921 que les intentions du testateur ne permettaient pas d'entrer en matière sur sa candidature.

Nous déclarons, pour ce qui nous concerne, cette désagréable polémique close.

Petite chronique.

Le temps détestable des trois journées de Carnaval semble vouloir durer, au grand chagrin des malades de tous genres qui aspirent aux beaux jours pour une amélioration de leur santé. De temps à autre, une chute de neige humide vient s'ajouter au sol déjà détrempé. Aussi les médecins ont-ils fort à faire de visiter tous leurs nombreux clients. Il fait toujours bon temps pour quelqu'un.

La petite chute de neige d'hier matin est venue encore amoindrir l'importance du marché.

Nombreux étaient pourtant les campagnards qui sont venus apporter en vente les produits de la ferme. Les œufs, en abondance, ont subi une forte baisse. Vers la fin du marché, on les obtenait à 1 fr. 60 la douzaine.

20 veaux et 30 porcelets ont été amenés sur les diverses places.

Au cinéma du Closeau. — Il est difficile de satisfaire chaque semaine un public que les progrès du cinéma rendent toujours plus exigeant. Au *Closeau*, on y met beaucoup de bonne volonté. C'est ainsi que dimanche se donnera un excellent film d'amour et d'aventures interprété par les meilleurs acteurs et précédé d'une charmante comédie.

Au cinéma Lux. — Un joli programme avec *Vers la lumière*, un beau film où un réalisme vigoureux se mêle aux péripéties les plus émouvantes et dont l'intérêt se soutient jusqu'au bout ; *Les Surprises du téléphone*, une délicieuse et spirituelle comédie et enfin *A bas les pattes* un succès de fou-rire.

HYGIÈNE

Le hoquet.

On a donné de nombreux moyens de faire passer le hoquet. Parmi les plus originaux et les plus simples signalons : 1° Priser quelques grains de tabacs ; l'éternuement provoqué fera cesser le hoquet. 2° Boire lentement un verre d'eau fraîche, sans respirer autant que possible pendant l'absorption du liquide. 3° Pratiquer des tractions répétées sur la langue en la maintenant quelques instants hors de la bouche. 4° Avaler rapidement sans mélange d'eau une cuillerée de sucre en poudre. Enfin, on obtient un soulagement immédiat en appuyant le pouce sur le poulx au dos du poignet.

MÉDICAMENTS ÉCONOMIQUES



Nutritifs et fortifiants.

Par, contre les maladies des voies respiratoires. A l'iode de fer, contre les affections scorbutiques ; remplace l'huile de foie de morue. Au phosphate de chaux pour enfants rachitiques. Au fer, contre l'anémie et la chlorose. Au bromure d'ammonium, contre la coqueluche. Au glycérophosphate, cont. les faiblesses nerveuses.

Cette société, fondée actuellement plus la presque totalité des dans la ville fédérale. a été constitué comme le D^r Noyer, professeur de M. le D^r Leimcrétaire ; secrétaire : M. Louis Reyff (an-MM. Jean Tschachtli Aloys Niquille. Les red et Fritz Gutknecht as leurs fonctions.

L'année écoulée, la so-diverses soirées de fa-notamment une confé-l'abbé Bovet, avec le choral de Fribourg, à M. le président de la sieurs conseillers fédé-ments du corps diplomati-ostologique, de nombreux res fédérales, des délérnoises et de très nom-des colonies fribour-de Berne. Comme les des lotos très fréquen-

ête de la St-Nicolas des cés habituel. Une sep-appartenant à toutes accompagnés de leurs at reçu du bon évêque friandises et de sages des enfants avaient apu-chanson, qu'ils ont vec une émotion com-cursion dans le Vully, duo sont également à activité de la Société

de Berne comptent leur activité sur le ter-actif. Il y a parmi les ton un bon nombre qui e situation difficile. La ors instituer une caisse niser le 14 avril, au de bienfaisance dont créer un fonds spécial compatriotes dans le

ois de Berne qui ne ie de la société y en-ils seront les bienvenus.

Étal-radical du — Mercredi, à 14 h., dical du Grand Conseil le littéraire et de com-er de la décision à pren-que le Grand Conseil propos de la loi sur les

radical du Grand Con-idaire avec son repré-État, M. Buchs, direc-ables.

Il s'agit de la nomi-ers, qui, depuis 1849, la Direction des Tra-iple prévus du contrô-préfet et de l'ingénieur

Roger von Diesbach, rer le fait que le pont t point sur son sief, fit proposition de confier nomination des canton-rontré au distingué minorité au Conseil d'E-Buchs.

décida de renvoyer la d'État pour rapport. medi dernier, sans au- Conseil d'Etat, 61 dé-volèrent la proposition voix).

M. Glasson, a protesté on ait remis en discus-ell l'art. 82 relatif à la tonniers, alors que dans di, l'autorité législative voyer le dit article au études. Or, samedi, la verte sans que cette dé-et sans que le Conseil e une proposition ainsi

mé ces procédés incor-lus que le représentant un excellent collabora-Il espère qu'à l'avenir

re la vilénie de sa con-ifiable qu'il faisait d'un exhumé des papiers d'un uit souriant, ironique... — oui, jeme suis abaissé à cette heure. Mais rien dir. Jusqu'au dernier mo-te apparence, j'espérais ar sa décision abominab-à châteaun ; avant de m'e (A suivre.)

la majorité du Conseil d'Etat dirigera, comme elle en a reçu le mandat du peuple, les destinées du canton, et ne se laissera pas, au cours de la discussion d'une loi, diriger par des intrigues de coulisses.

En outre, de vives instances furent faites auprès de M. Buchs par ses amis politiques ; nous savons, de plus, que M. le président du Conseil d'Etat a fait également, de son côté, une démarche pressante auprès du directeur des Travaux publics ; dans ces conditions, celui-ci a bien voulu consentir à rester en fonctions.

Le groupe libéral radical prie son distingué représentant au Conseil d'Etat de continuer son mandat aussi dignement que par le passé et ceci pour assurer un contrôle sérieux dans les affaires de l'Etat.

Une communication à ce sujet a été faite, en séance de relevée, mercredi après midi.

Nécrologie. — Nous apprenons par *l'Indépendant* la mort de M. Marc Bardy, ancien instructeur tambour de la II^{me} division.

Le défunt a succombé à Berne, mardi, des suites d'une douloureuse opération à laquelle il avait dû se soumettre. M. Bardy n'avait que 59 ans.

Il fit, durant sa jeunesse, son apprentissage de typographe et, pendant plusieurs années, comme il pratiqua assidûment son métier, il quitta sa profession pour se vouer, à Colombier et à Liestal, au métier d'instructeur-tambour, que son père avait exercé avant lui. Il fut un ami dévoué à la cause libérale-radical. Il était membre de l'Association démocratique de la Sarine et membre d'honneur du Cercle radical des Travaillleurs qu'il présida avec énergie durant longtemps.

La société de gymnastique *l'Ancienne* le comptait parmi les siens.

Marché-concours de bétail gras. — Un marché-concours intercantonal de bétail gras se tiendra à Fribourg, le lundi de la semaine sainte, soit le 26 mars. Avis aux engraisseurs.

Elevage du cheval. — La Fédération fribourgeoise des syndicats chevalins a décidé de tenir un marché-concours de poulains et pouliches sur les Grand'Places, à Fribourg, le samedi, 3 mars. Ce marché coïncidera avec le concours central des étalons.

Foire au bétail de Fribourg. — La foire du 12 février a été fort contrariée par les mauvais temps et n'a pas eu son importance habituelle. Les marchands du dehors étaient peu nombreux en raison de la coïncidence d'autres foires dans la Suisse allemande. Cependant, les prix des pores et des veaux ont eu une légère tendance à la hausse.

Statistique : 156 pièces de gros bétail, 8 chevaux, 436 pores, 9 moutons, 240 veaux. La gare de Fribourg a expédié 44 wagons comprenant 568 têtes de tout bétail.

Disparition. — M. Mathias Cathomen, professeur à la section allemande de l'École normale de Hauterive, a disparu depuis jeudi dernier. Ce jour-là, M. Cathomen, mettant à profit le congé hebdomadaire, fit une sortie. Le soir, il ne reparut pas. On crut qu'il s'était rendu à Fribourg, dans sa famille, où il allait ordinairement le jeudi et le dimanche, et qu'il y était resté. Cependant, M. Cathomen ne revint pas.

On s'informa et on apprit qu'on ne l'avait pas vu à Fribourg. On sut alors qu'il était allé à Arconciel, dans une famille, où il avait quitté dans la soirée de jeudi, vers 6 heures. Quelqu'un l'avait encore vu au moment où il entrait dans les bois pour descendre à Hauterive. Que s'était-il passé depuis lors ? On suppose que M. Cathomen a perdu son chemin dans l'obscurité et qu'il a fait une chute dans les ravins et les falaises de la Sarine. Depuis trois jours, les recherches les plus minutieuses sont faites ; on a exploré tous les coins et recoins de la contrée, depuis la Tuflère de Corpataux jusqu'à l'usine de Hauterive, sans succès. L'emploi des chiens policiers n'a pas fait retrouver des traces de M. Cathomen. On explore maintenant le cours de la Sarine.

M. Mathias Cathomen est âgé de 62 ans. Il est originaire de Truns, dans les Grisons.



Cinéma LUX

DIMANCHE 18 FÉVRIER

Matinée 3 h. Soirée 8 h. 1/2

ACTUALITÉS

VERS LA LUMIÈRE

Grand drame de la vie réelle en 4 parties très émouvantes.

LES SURPRISES DU TÉLÉPHONE

Ravissante comédie en 4 parties.

FOU-RIRE EN BAS LES PATTES



DIMANCHE 18 FÉVRIER

Matinée, 14 h. 30 Soirée à 20 h. 30

SOUS UN FAUX NOM

Grand drame en 5 cinq parties.

LE NOËL D'UN POÈTE

Charmante comédie.

On demande un bon

garde-génisses

et l'on prendrait encore quel-ques

génisses et brebis.

BOURQUENOUD Emile à la Gruie, VAULRUZ.

A vendre

foin et regain

et regain de luzerne.

S'adresser à Joseph DU-PASQUIER, Café des Or-meaux, La Tour.

Mises de bois.

Samedi 17 février, en ven-dra dans la forêt cantonale de Vaucens, 20 billions sapin, 40 belles pièces de charpen-te, 15 tas de rondins, 15 tas de branches et quelques lattes. Rendez-vous à 1 1/2 heure, à l'entrée de la forêt. L'Inspecteur forestier de la Gruyère.

ON DEMANDE un bon armailli

pour la montagne.

S'adres. à Publicitas, Bulle.

Vente de bois.

La commune d'Enney expose en vente, par voie de soumission 63 m³ de bil-lions, situés à la Lé-chire.

Pour voir les bois, s'adres-ser à l'auberg communal.

Les soumissions indiquant le prix par m³ seront reçues auprès de M le Syndic jus-qu'au 24 février, à 18 heures.

Enney, le 14 février 1923.

Par ordre : Le Secrétaire.

Vente juridique.

L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra aux enchères pu-bliques samedi 17 février 1923, dès 2 heures,

une baraque

à 2 logements

so trouvant près de la Parque-rie de Neirive.

Les enchères auront lieu dans une salle particulière de l'auberge de Neirive.

Bulle, le 14 février 1923.

A VENDRE 2 chars de foin.

S'adres. à Publicitas, Bulle, sous P 494 B.

En 2

mois, même les vieillards jouent du piano sans peine. Le prospectus N° 29 est gratuit. Institut de musique ISLER, à GOSSAU (St-Gall).

Bureau d'affaires et magasin Jean FRIOD, Bulle.

A vendre dans la Gruyère et la Veveyse :

Domaines de 2 à 50 poses, hôtels, cafés, usines, scieries, bâti-ments de rapport avec ou sans magasins, boulangeries, estivages, villas, etc., etc.

A remettre dans le canton de Vaud : plusieurs cafés.

SUPERBES COMPLETS pour hommes et jeunes gens, à Fr. 40.—.

On demande

une bonne

servante de campagne.

S'adres. à Publicitas, Bulle, sous P 476 B. 342

ON DEMANDE

un bon domestique de campagne sachant traire.

S'adres. à Publicitas, Bulle, sous P 488 B.

Jeune fille

propre et active désirant appren-dre la cuisine

est demandée

comme fille de cuisine dans un hôtel de la Gruyère.

S'adres. à Publicitas, Bulle, sous P 492 B.

PHARMACIE D'OFFICE

Dimanche 18 février 1923

Pharmacie BARRAS

AVIS

La direction des magasins **VILLE DE PARIS** remercie toute la population de **Vevey** et des environs de la confiance qui lui a été témoignée pendant **30 ans**.

Elle présente à toute la population l'expression de sa grande reconnaissance et la prie de reporter cette confiance aux

Etablissements René LÉVY

à **VEVEY**

qui reprennent l'exploitation de ces magasins.

Les établissements René LÉVY ont l'avantage de vous aviser qu'ils reprennent dès aujourd'hui l'exploitation des magasins **VILLE DE PARIS, à VEVEY**

Ils vous prient de bien vouloir les honorer de votre confiance qu'ils ne cesseront de mériter.

Les magasins resteront fermés jusqu'au **27 février**, pour que nous puissions transformer **TOUT** de la façon suivante :

Réassortiment complet de chaque rayon

Mise en rayon de marchandises exclusivement fraîches et aux prix du jour.

Exposition des Nouveautés 1923



Mise de bétail.

Pour cause de départ, les **frères d'Henri DESPOND, à VUADENS**, exposeront en mises publiques, le **lundi 19 février prochain, dès 10 h. du matin, à leur domicile, à Vuadens :**

18 vaches vélées ou portantes, 1 taureau de 2 ans, 8 génisses de 1 à 2 ans, 4 vachettes, tous race pie-rouge, 2 juments de trait, 1 poulain de 2 ans, 1 poulain de 6 mois, 3 brebis, 4 chèvres et une basse-cour.

Conditions favorables pour le paiement.

Les exposants.



TAILLEUR

Le soussigné, **diplômé de la maison LADEVEZE à Paris**, se recommande pour l'exécution de costumes en tous genres, mode et sport.

Etoffes de première qualité.

Travail prompt et soigné.

Prix modérés.

Sur demande se rend à **BROG** et à **BULLE**.

F. REPOND, Charmey.

Para-cuir

La semelle et talons Para-Cuir double la durée de vos chaussures, supprime le froid aux pieds et ne glisse pas. **Economie 50 %**. Ne pas confondre. Cet article n'est ni du cuir, ni du caoutchouc, sa pose est des plus faciles. Fabrique et magasin de vente: **Narbel, Chauderon 20, Lausanne.**

Dépôts: **M. EQUEY Etienne Chaussures, Rue de Gruyères, Bulle.**

M. Victor NÆF, Rue de Promenade 72, Bulle.

A VENDRE

une grande quantité de

bois de feu sapin.

S'adresser à **Aug. MORAND, forestier, rue du Tir, 147, Bulle.**

A vendre et à remettre.

Immeubles divers, propriétés, villas, hôtels, cafés, scieries, dans les cantons de Fribourg, Vaud, Genève et en France. Affaires d'avenir. Conditions favorables.

Adresse: **L. Andrey-Sottas, Agence immobilière, Bureau d'affaires, Bulle.**

Jeune fille cherche place

à Bulle, pr. aider dans un ménage. S'adres. à **Publicitas, Bulle, sous P. 455 B.**

On demande dans un hôtel à Sancey-le-Grand **un jeune homme**

de toute confiance, de 18 à 20 ans, pour travaux d'intérieur.

S'adresser à **Louis DUPASQUIER, fromager à Lannens, par Passavant, (Dépt. Doubs).**

A vendre

une grande table, 2 bancs et un lit en fer à une place.

S'adres. à **Publicitas, Bulle.**

A vendre

d'occasion une bonne

machine à pétrir

état de neuf, avec moteur de 500 volts, marque «Artofex» du dernier système.

S'adresser à **V. PRIN, boulangerie, Hauteville.**

Mardi le 20 février

j'achèterai aux prix les plus élevés, à **l'Hôtel de l'Union, II^{me} étage, chambre N° 3 à BULLE**

de 12 1/2 à 5 heures, des dents artificielles, vieilles et neuves et

dentiers.

Représentant de la maison autorisée **H. Jeanmaire.**

On demande

une fille

honnête et forte, pour aider aux travaux d'un petit ménage.

S'adress. à **Publicitas Bulle** sous P. 459 B.

ON DEMANDE une sommelière

dans un café de Bulle. Entrée de suite.

S'adres. à **Publicitas, Bulle, sous P. 460 B.**

Mises de bois.

L'Etat de Fribourg vendra en mises publiques, le **mercredi 21 février**, dans la forêt du Collège «**Les Praris**», **30 moules et 40 tas de branches.**

Rendez-vous des mises à **11 heures, à la coupe.**

Romont, le 7 février 1923.

L'Inspecteur des forêts.

R. de GOTTRAU.

On a perdu

vers fin janvier, entre Vuissens en-Ogoz et Bulle, une **chaîne à neige.**

Prière de la rapporter contre récompense, à la **S. A., Fromage Gruyère, à Bulle.**

Société d'Horlogerie de Maiche

(Doubs, France.)

On engagerait de suite, pour travailler sur des parties des échappements d'horlogerie, des familles ayant des jeunes garçons depuis 14 à 17 ans, et des jeunes filles jusqu'à 20 ans ou plus.

Apprentissage facile, travail bien rétribué dès le début; occupation certaine à l'année; logements bon marché et participation aux frais de déménagements pour les familles sérieuses.

Ecrire de suite à la **Direction, à MAICHE**, en donnant toutes références.

Mises de mobilier et chédail.

L'Office des Faillites de la Gruyère vendra en mises publiques le **mercredi 21 février crt., au domicile de la masse en faillite OTTOZ Zéphirin, à ECHARLENS, dès 14 heures** du jour: lits complets, 1 armoire, 1 canapé, 3 harnais, plusieurs chars avec mécanique et 1 char à ressorts à pont, 1 pompe à purin, 2 luges, 1 bâche, chaînes, outils divers, brides, sangles, etc., et nombreux objets divers. — Paiement comptant.

Office des Faillites, Bulle.

Cabinet dentaire

H. DOUSSE

Chirurg.-dentiste

BULLE: Avenue de la Gare. Téléph. 42.

CHATEL-ST-DENIS: Avenue de la Gare, chaque lundi.

Domaine à vendre

A vendre à Semsales, en soumission, un bon domaine d'environ 17 poses en un seul mas, grange, écurie double, maison d'habitation, le tout en bon état, eau abondante et intarissable; facilités de paiement. Les soumissions seront reçues et déposées jusqu'au **mardi, 20 février crt., à 4 h. du soir**, au domicile de **BUCHS Joseph**, au Mollion, à **Semsales.**

Abonnez-vous à

„LA GRUYÈRE“

Vente de bois de moule.

La Commune de Lessoc offre à vendre en soumission **42 stères de foyard 1^{er} choix** situés à port de chars ou camions.

Les soumissions sont à déposer auprès de M. le Syndic, par stère, pour le 25 février.

Pour voir les bois, s'adresser aux forestiers.

Lessoc, le 13 février 1923.

Par ordre: *Le Secrétaire.*

ON DEMANDE

pour de suite, une

personne

pour faire le ménage.

S'adres. à **Publicitas, Bulle.**

OUVERTURE

des Nouveaux **VILLE DE PARIS** Magasins

Rue du Lac **VEVEY** Place du Marché

Mardi 27 février à 9 heures

L'accès de ces magasins transformés sera une révélation au public car nous avons voulu faire mieux encore que ce qui s'est fait jusqu'à maintenant et la population veveysanne et des environs nous dira le mardi 27 courant si nous y avons réussi.

Sans vouloir enlever à la population la surprise admirative que nous lui réservons nous pensons l'intéresser en l'informant que des

décorations féeriques

et des expositions de nouveautés sans pareilles charmeront la foule des acheteurs et des visiteurs.

Etablissements René LÉVY